

**la Sécurité sociale  
et écologique**

c'est

**vitale**

**POUR DEMAIN**

**Sécurité Sociale et  
Écologique Universelle**

**+**

**Monnaie nationale dédiée  
complémentaire de l'euro**



## Sommaire

### **Préambule** \_\_\_\_\_ 1

*L'urgence de prendre soin des humains et de la Terre - Pour une VI<sup>ème</sup> République sociale, écologique, solidaire et démocratique*

### **Là où nous en sommes** \_\_\_\_\_ 5

### **Vers une Sécurité Sociale et Écologique Universelle** \_\_\_\_\_ 7

*Un projet social déjà fédérateur - Un système d'économie alternative - Face aux défis écologiques - Travail, salaires et revenus - Augmentation de revenu pour toutes et tous et cotisations - Démocratie au sein de la SSEU - Répartition des rôles et des pouvoirs avec l'État - Des moyens à la hauteur des besoins*

### **Le pouvoir de création monétaire de la BCE** 27

*Un enjeu démocratique, social et écologique déterminant*

### **Pour une monnaie nationale Sécu** \_\_\_\_\_ 32

*Différentes formes de monnaies complémentaires de l'euro - Mise en œuvre d'un « Barter Sécu » - Association avec une monnaie complémentaire Sécu convertible en euro*

### **Schémas de synthèses et perspectives** \_\_\_\_\_ 42

# Préambule

Cet ouvrage présente un projet de « Sécurité Sociale et Écologique Universelle » (ou SSEU) qui pourrait être mis en œuvre au niveau national, dès 2022 si nous le décidons.

Au-delà d'une reconquête et d'un élargissement de la Sécu telle qu'elle fût concrétisée par Ambroise Croizat en 1946, ce projet souhaite ouvrir une perspective de mutation collective déterminante face aux urgences écologiques et sociales qui mettent aujourd'hui l'humanité en péril.

Ce projet inclus la possibilité d'organiser d'un système de « quasi création monétaire » nationale d'ampleur, parallèle à l'euro et compatible avec les traités européens, visant le développement rapide et important du système de Sécurité Sociale et Écologique Universelle envisagé.

*En préalable à un changement de dogmes à imposer au niveau européen, il s'agit d'un moyen à notre portée pour nous donner la capacité d'engager le changement de système nécessaire à l'échelle de notre pays.*

Les propositions détaillées dans cet ouvrage ont fait l'objet d'échange avec plusieurs personnes expertes des différentes questions concernées. Ces propositions constituent une base invitant les personnes et les organisations citoyennes, syndicales et politiques qui s'y reconnaîtront à prolonger ensemble son élaboration en vue de sa possible concrétisation prochaine.

L'objectif que nous souhaitons partager est de mettre en œuvre un changement profond de modèle, alliant démocratie, justice sociale et impératifs écologiques, transformant nos manières de répondre à nos besoins, de travailler ensemble, de produire et consommer mieux et moins, et de nous organiser en vue de pouvoir relever les grands défis des prochaines décennies.

**En 1946, face aux impératifs de reconstruction d'après guerre, le Conseil National de la Résistance a donné naissance à un grand projet inédit, garantissant la santé et la protection sociale pour tous les habitant.es du territoire national.** Gérée par les travailleuses et travailleurs hors logique du profit, malgré les attaques et les alternances électorales, « la Sécu » est restée une institution au service du bien commun, inspirante à l'échelle internationale.

**Dans notre contexte de profonde dégradation sociale et écologique, ce grand projet nous semble devoir s'élargir à l'ensemble des besoins fondamentaux conditionnant notre vie humaine, sociale et démocratique, en vue d'engager la mutation nécessaire à grande échelle.**

Ce projet nous semble en capacité de réveiller l'élan qui caractérise les temps où tout peut et doit changer !

C'est ce à quoi nous souhaitons travailler jusqu'à sa possible concrétisation.

# **L'urgence de prendre soin des humains et de la Terre**

Pour permettre que demain, les humains puissent vivre dignement sur une Terre sauvegardée, il nous faut mettre en œuvre une mutation globale fondée sur trois impératifs déterminants :

- **Prendre soin des humains**, en répondant ensemble aux besoins fondamentaux de toutes et tous, sans exclusion, sans exploitation ni profit de quiconque à l'égard des autres,
- **Prendre soin de la Terre**, et restaurer, autant que nous le pourrons, les écosystèmes dont nous faisons partie et qui nous font vivre,
- **Construire une démocratie vivante**, donnant à tous les êtres humains les moyens de décider de leur devenir commun, là où ils vivent, jusqu'au niveau international.

## **Pour une VI<sup>ème</sup> République sociale, écologique, solidaire et démocratique**

Ces trois piliers peuvent structurer le changement de système dont nous avons besoin.

Ils pourraient constituer les fondements d'une VI<sup>ème</sup> république sociale, écologique, solidaire et démocratique, réorganisant l'ensemble de nos

institutions et de nos lois pour faire face aux défis de notre temps.

Les orientations et principes de fonctionnement de la Sécurité Sociale et Écologique Universelle devrait être inscrits dans la constitution de cette VI<sup>ème</sup> république.

Cette nouvelle constitution nécessite d'être réécrite collectivement, à travers un processus d'élaboration démocratique. Ce processus implique la mise en œuvre d'un travail d'information et de formation rendant accessible l'ensemble des savoirs et des éléments de compréhension permettant à toutes et tous de se saisir des enjeux complexes qui s'imposent à nous.

C'est selon nous, le moyen nécessaire pour répondre avec justesse et de la meilleure manière aux aspirations profondes à la vie et à la protection des générations futures.

Nous sommes convaincu.es que ces aspirations humaines et humanistes sont partagées par le plus grand nombre. Nous pensons cependant qu'elles ne pourront s'exprimer de manière positive, qu'avec une perspective concrète de réalisation heureuse qui permette de penser que cela est possible.

# Là où nous en sommes

Comme le confirme la conclusion provisoire présentée en juin 2021 par le GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), la dégradation des conditions de vie sur Terre est aujourd'hui grandement engagée et s'accélère.

Au-delà des rapports d'experts, les bouleversements climatiques et écologiques sont maintenant concrètement perceptibles et désastreux pour un nombre grandissant de personnes sur tous les continents.

Parallèlement aux tempêtes, aux incendies gigantesques, aux sécheresses et aux inondations qui s'enchaînent, les rendements agricoles baissent à l'échelle planétaire. L'élévation du niveau des mers est dorénavant inéluctable.

Pour éviter le pire, dans les prochaines décennies l'humanité va devoir réduire considérablement ses consommations en énergie et mettre fin à l'exploitation des énergies fossiles.

A ce jour, face aux défis à relever, plus que les solidarités, ce sont les inégalités sociales qui s'accroissent de manière exponentielle. Les grands investisseurs et autres actionnaires qui profitent encore du système économique et financier dominant, renforcent la protection de leur intérêts dévastateurs.

Cette logique continue de déterminer la plupart des choix politiques et économiques à l'échelle planétaire.

L'ampleur de la mutation à mettre en œuvre, l'attachement à nos habitudes de vie, ainsi que notre difficulté à élaborer une alternative globale à la hauteur des enjeux, provoquent un mélange de déni et de sentiment d'impuissance qui nous empêche d'agir.

**Nous sommes pourtant face aux choix les plus importants de notre histoire humaine !**

**Un changement radical s'impose concernant nos manières d'être, de couvrir nos besoins essentiels, de nous entraider et de réparer les dommages écologiques partout où cela sera possible...**

Le système qui nous a mené à cette situation ne peut pas être celui qui nous permettra d'en sortir. La « croissance verte » visant à faire grandir les profits des investisseurs n'est pas la solution.

La décroissance énergétique, le soin et la solidarité entre humains, ainsi que la sauvegarde et la restauration des écosystèmes, ne peuvent pas devenir « rentables » au sens capitaliste du terme.

**Il nous faut donc instituer au plus vite d'autres moteurs de développement humain.**



# Vers une Sécurité Sociale et Écologique Universelle

## **Un projet social déjà fédérateur**

A l'occasion des 75 ans de la Sécu, en octobre 2020, la « Convergence Nationale de Défense Des Services Publics » a organisé une table ronde sur l'histoire et l'avenir de la Sécu avec un grand nombre d'organisations citoyennes, syndicales et politiques concernées. Ce temps fort a permis de mettre en évidence plusieurs revendications et projets qui visent une reconquête de la Sécurité Sociale et un élargissement possible de ses missions à de nouveaux domaines essentiels à nos vies.

Les idées et projets de sécurité sociale professionnelle, de sécurité sociale de l'alimentation, de sécurité sociale du logement ou de sécurité sociale du XXIème siècle, se sont croisés. L'objectif de les faire converger est devenue une évidence...

Ces différentes perspectives montrent que ce qui a été réalisé en 1946 peut être aujourd'hui collectivement reconnu comme une alternative concrète au capitalisme prédateur qui nous détruit.

L'affirmation d'une nécessaire rupture avec le capitalisme renvoie souvent à la peur du soviétisme russe et de ses dérivés.

Dans notre contexte, il semble donc essentiel de pouvoir se référer à une expérience historique qui nous est chère, attachée à notre patrimoine social collectif, synonyme de protection et de soin sans discrimination.

La Sécurité Sociale a montré l'ampleur des bénéfices humains qu'elle pouvait apporter à toutes et tous, y compris en infrastructures essentielles au bien commun.

Fondée sur la solidarité et l'universalité des droits, cette institution, gérée démocratiquement par et pour les bénéficiaires et les professionnels qui y travaillent, pourrait concrètement répondre à l'ensemble des besoins communs fondamentaux, en dehors de toute logique de profit.

## **Un système d'économie alternative conventionnée**

Abordant en deuxième partie la question des ressources nécessaires pour permettre le développement d'un tel système, nous proposons d'évoquer d'abord comment pourrait fonctionner cette Sécurité Sociale et Écologique Universelle.

Nous appuyant notamment sur le travail mené par le collectif pour une « [sécurité sociale de l'alimentation](#) », nous proposons d'envisager comment répondre à l'ensemble de ce qui est indispensable au bien vivre des personnes habitant

sur le territoire national, dans une perspective d'extension possible et souhaitable à l'échelle internationale.

**L'objectif proposé serait d'élargir, au-delà de la santé et de la protection sociale, les droits fondamentaux garantis par ce système de « sécurité sociale renforcée » à échelle macro-économique.**

Ces droits universels garantis pour toutes et tous pourrait viser l'accès à une base gratuite, prise en charge par le système SSEU, concernant :

- **l'alimentation** de qualité en circuit court,
- **le logement** basse consommation,
- **l'énergie** renouvelable et **l'eau** de qualité,
- **les transports** collectifs bas carbone,
- **la communication...**

En contre-partie de cet accès « gratuit », sous forme de droits garantis pour toutes et tous, un système de taxation progressivement élevée serait mis en œuvre pour réduire fortement les surconsommations s'opposant à la justice sociale et aux impératifs écologiques.

**L'éducation populaire, la formation et la culture** seraient intégrés à ce panel de droits garantis.

En lien avec la nécessité de répondre aux besoins essentiels de toute la population et aux impératifs écologiques conditionnant la vie et l'habitabilité durable sur chaque territoire, **le droit au travail pour chaque personne qui le souhaite** serait assuré par la SSEU.

**La garantie de revenu satisfaisant pour toutes et tous**, tout au long de la vie, serait aussi un objectif assuré par la SSEU.

Comme pour les services de soin actuels, l'ensemble des activités garantissant l'accès aux droits reposerait, pour une part, sur les services publics concernés, et pour l'autre, sur un réseau d'actrices et d'acteurs sociaux et économiques conventionné.es, qu'il s'agirait de développer à la hauteur des nécessités.

Au-delà des accords tarifaires relatifs aux droits garantis, le conventionnement impliquerait le respect de critères sociaux et écologiques répondant aux défis à relever. Ces critères seraient définis et validés démocratiquement et pourraient évoluer en fonction des besoins, des territoires et des expériences, selon un processus de délibérations collectives organisé du local au national.

Le réseau conventionné serait missionné pour mettre en œuvre un changement de modèle économique, à la fois social, écologique et démocratique.

Il serait soutenu pour mettre en œuvre des modes d'organisation et de gestion collective, de type coopératifs ou de « communs », en gouvernance partagée, hors logique de profit.

Avec l'objectif de neutralité carbone en 2050, de sauvegarde des écosystèmes vivants et de justice sociale garantie pour toutes et tous, en interaction avec les instances de gestion citoyenne du système SSEU, ces différentes activités conventionnées devraient concrétiser la mutation

nécessaire de manière coordonnée et solidaire entre elles.

L'objectif étant de produire autrement et de consommer mieux et moins à l'échelle nationale, un accompagnement spécifique des structures conventionnées serait mis en œuvre. Il inclurait notamment :

- des formations à la gestion d'équipe en gouvernance partagée et aux différents modes de décisions collectives, avec des aides à la mise en œuvre et à la régulation des conflits,
- des formations concernant les enjeux écologiques et de décroissance énergétique se référant notamment au plan et « [scénario négawatt](#) »,
- des aides à la relocalisation des échanges au sein du réseau conventionné, avec identification des besoins et mise en lien entre membres géographiquement les plus proches.

Afin d'étendre rapidement ce réseau conventionné et répondre à l'ensemble des objectifs visés, les caisses de SSEU pourraient financer une part des salaires et des investissements nécessaires au sein du réseau conventionné, avec comme contre partie :

- l'établissement d'un contrat d'engagement concernant la production en biens et services, réalisable par la structure concernée au regard des besoins locaux et nationaux, ainsi que des objectifs et des

impératifs écologiques et sociaux déterminés collectivement,

- la définition concertée des besoins en nombre de personnes ou en heures travaillées, ainsi qu'en investissements réalisables ou non au sein du réseau, en rapport avec les objectifs fixés,
- l'établissement concerté des étapes de progression pour parvenir au respect des critères écologiques et sociaux élevés définis par le conventionnement, afin de pouvoir rapidement intégrer des structures souhaitant intégrer la dynamique,
- l'engagement de réversion d'une part importante de la valeur ajoutée réalisée durant l'année, sous forme de cotisations sociales spécifiques collectées par l'URSSAF pour la SSEU.

Ce réseau de services publics et d'activités économiques conventionnées pourrait ainsi constituer la base d'un système d'économie alternative d'intérêt collectif, organisé du local au national, en interaction entre les professionnels et les bénéficiaires.

Ce réseau d'économie alternative aurait pour objectif commun de répondre, de manière ajustée et efficace, aux besoins essentiels, individuels et collectifs, en réduisant le plus possible ses impacts négatifs sur les équilibres vivants qui nous donnent vie.

# Face aux défis écologiques

La Sécurité Sociale et Écologique Universelle souhaite donc constituer un cadre alternatif, structurant et dynamisant, permettant de mobiliser le plus grand nombre, avec l'objectif de relever ensemble les grands défis de notre siècle.

Concrètement, la mutation nécessaire en termes écologiques viserait :

- la réduction massive des consommations énergétiques,
- l'isolation de l'ensemble des bâtiments professionnels et d'habitation,
- la réorganisation des systèmes de transport,
- le développement de l'économie circulaire avec remise en état et réutilisation des objets et matières premières récupérées,
- la transformation du système agricole, mettant fin à l'agriculture industrielle et développant à grande échelle une agriculture paysanne et agroécologique, perfectionnant sa résilience face au dérèglement climatique, captatrice de CO<sub>2</sub> et restauratrice des écosystèmes,
- la transformation et la conversion des activités industrielles, impliquant la relocalisation sur les territoires, la limitation de la production aux besoins d'intérêt général, l'augmentation de l'efficacité énergétique, la sécurité pour les populations, et la préservation des ressources,
- la production en énergies renouvelables avec réduction des impacts écologiques, pour les besoins incompressibles...

Portée par une dynamique collective à amplifier, plusieurs contre-parties seraient associés aux droits garantis concernant notamment l'accès à une base en énergie renouvelable et en eau de qualité, ou à l'attribution d'un forfait logement utilisable au sein du réseau conventionné.

Concernant l'énergie et l'eau, les premiers kilowatt-heures et les premiers litres d'eau utilisés par mois et par personne seraient en accès gratuit pour toutes et tous. En contre partie, les consommations supplémentaires seraient assujetties à une taxe croissante en fonction des consommations et des conditions de logement des personnes concernées. Cette taxe serait reversée au système SSEU via l'URSSAF.

Concernant le logement, pour avoir un effet déterminant sur les consommations énergétiques globales, nous savons que les objectif de réduction des besoins en énergie doivent s'accompagner d'une baisse des surfaces habitées pour les personnes aujourd'hui les mieux logées. Le forfait logement serait donc lié à une surface optimale par personne, au-delà de laquelle une taxation croissante serait mise en place, comme pour les consommations en énergie et en eau.

Pour que ces systèmes puissent répondre à la fois aux objectifs de justice sociale et aux impératifs écologiques, il serait nécessaire de développer rapidement et à grande échelle un parc immobilier conventionné performant, en gestion participative, associant les habitant-es et garantissant la tenue des objectifs de sobriété énergétique.

Ce développement du parc immobilier conventionné impliquerait la mise en œuvre d'un



vaste plan de rénovation thermique, réalisé par des professionnels formés et conventionnés, mettant en œuvre les critères sociaux et écologiques collectivement déterminés.

De même, la production en énergie renouvelable permettant de répondre aux besoins garantis devrait être développée dans le cadre du conventionnement. L'objectif visé serait de calibrer la progression de la production avec la progression conjointe des droits d'accès mis en œuvre et des réductions de consommation réalisées.

Concernant l'alimentation, l'objectif serait de garantir à toutes et tous une alimentation de qualité répondant aux impératifs écologiques et sociaux définis collectivement au sein du système SSEU. Un montant d'achat serait garanti au sein du réseau d'approvisionnement ou de distribution conventionné.

Pour permettre la mise en œuvre de ce système, à l'ampleur nécessaire, il est nécessaire d'envisager un plan de transformation massive de l'agriculture industrielle en un réseau agroécologique diversifié d'ampleur, alliant production alimentaire, résilience au dérèglement climatique et restauration des écosystèmes.

Ce plan impliquerait la réappropriation du foncier, sur forme de « commun » en gestion collective, prolongeant ce qui est aujourd'hui réalisé par « [Terre de liens](#) ». Ce plan devrait être soutenu et développer avec l'appui de l'État, à travers des mesures fortes soutenues par une mobilisation citoyenne déterminée.

# Travail, salaires et revenus

Dans une perspective de travail valorisant et socialement utile, et de revenu ou salaire garanti en suffisance pour toutes et tous, tout au cours de la vie, les liens entre travail, salaire et revenu pourraient être repensés.

Plusieurs propositions tâchent de répondre à ces questions, avec des différences parfois importantes, telles que le « [nouveau statut du travail salarié](#) » proposé par la CGT, la « [Mutualisation Partielle des Revenus d'Activité](#) » prôné par Benoît Borrits, le « [salaire à vie](#) » défendu par Bernard Friot et le Réseau Salariat, le « [Premier Niveau de Salaire Inconditionnel](#) » ou le « [revenu de base](#) »...

Sans entrer dans les débats nécessaires entre ces différentes options, nous choisissons d'envisager la mise en œuvre par la SSEU, des aspirations communes dont elles sont porteuses.

**Le premier objectif qui nous semble à concrétiser est de garantir un revenu pour toutes et tous dans le cadre d'un droit universel géré et financé par le système de Sécurité Sociale et Écologique Universelle.** Ce revenu ou salaire garanti doit être un rempart contre toute précarité et permettre de rompre avec le travail subi, bien que dénué de sens et de valeur individuelle et collective.

**L'autre objectif à assumer par la SSEU serait de garantir l'accès à un travail valorisant à toute personne qui souhaite participer à la**

## **dynamique de reconstruction sociale et écologique mise en œuvre.**

De fait, le travail ne manque pas pour répondre aux besoins de production de biens et de services essentiels au bien vivre individuel et collectif, de la manière la plus juste et la plus sobre en énergie et en ressources naturelles.

Pour atteindre ces objectifs, nous proposons que la détermination collective des besoins en temps de travail et en nombre de personnes nécessaires pour réaliser les objectifs du réseau conventionné implique le financement des salaires par la SSEU, jusqu'au niveau du SMIC ou du salaire médian. *En contre-partie, les structures conventionnées reverseraient en part accrue de leur valeur ajoutée au système SSEU.*

Parallèlement, au sein du réseau conventionné comme dans l'ensemble de l'économie nationale, la continuité des salaires ou revenus serait assurée par la SSEU pour chaque personne, en dehors des périodes de contrat de travail, *dans l'esprit du nouveau statut du travail salarié proposé par la CGT.*

## **Augmentation du revenu pour toutes et tous et cotisations**

Considérons que l'ensemble des nouveaux droits garantis par la SSEU en termes d'alimentation, de logement, d'énergie, d'eau et de transport s'élèveraient à l'équivalent de 500 euros mensuels attribués à chaque personne habitant sur le

territoire français. *Cette valeur est un ordre de grandeur indicatif, le montant des droits garantis devant notamment être déterminé en fonction des capacités à y répondre via le développement du réseau conventionné.*

Ces 500 euros représenteraient un complément de revenu mutualisé ou « socialisé » réparti entre toutes et tous. Ce complément s'ajouterait aux salaires et revenus perçus par chacune et chacun selon le principe d'universalité fondateur de la Sécu de 1946.

Pour les personnes percevant actuellement le SMIC, ces 500 euros supplémentaires amèneraient leur revenu global au niveau du salaire médian actuel, passant de 1200 euros aujourd'hui à 1700 euros, *droits SSEU garantis compris.*

Afin de compenser le coût global de ces droits garantis pour toutes et tous, et dans une perspective de justice sociale, on pourrait envisager un système de péréquation payé par les employeurs sous forme de cotisations patronales supplémentaires pour les salaires élevés.

Il pourrait notamment être envisagé de mettre en place une cotisation patronale de 500 euros supplémentaires pour tous les salaires dépassant par exemple 3000 euros mensuels. Pour les salaires dépassant 6000 euros, cette cotisation patronale pourrait être plus importante. A contrario, ces cotisations patronales supplémentaires seraient dégressives jusqu'à zéro pour les salaires compris entre 3000 euros et le salaire médian de 1700 euros.

Concernant les personnes percevant des revenus au-delà de 3000 euros mensuels une péréquation pourrait être appliquée, impliquant que l'équivalent des 500 euros supplémentaires acquis sous forme de droits SSEU garantis leur soit déduit au moins en partie de ce qu'ils perçoivent.

*En outre, un plafonnement des salaires, par exemple à 10000 euros, pourrait être mis en œuvre au niveau national par décision législative.*

## **Démocratie au sein du système de Sécurité Sociale et Écologique**

Les instances de décision et de gestion de ce système de SSEU, seraient organisées et développées dans une perspective de fonctionnement démocratique innovant.

L'ensemble pourrait fonctionner selon le principe de démocratie ascendante, impliquant que les décisions soient prises au plus près des personnes concernées. Les instances régionales et nationales auraient comme champs de compétence uniquement les questions nécessitant une coordination ou des moyens mutualisés plus larges, sous mandat et interactions avec les instances locales.

Des méthodes d'élaboration et de décision collective donnant à la démocratie son véritable sens pourraient être mises en œuvre :

- instances collégiales associant les bénéficiaires et les professionnels du secteur conventionné,
- système d'élection améliorée et de délégation tournante,
- décisions au consentement sans objection de type « sociocratique »,
- modèle par cercles dit « d'holocratie » avec liens montants et descendants entre les cercles...

Le contrôle citoyen concernant le fonctionnement et le respect des engagements pris pourrait être assuré par des instances constituées par tirage au sort.

L'un des objectifs déterminants de la SSEU serait de développer l'implication du plus grand nombre de personnes, du local au national, dans les processus de délibération, de contrôle ou d'évaluation mis en œuvre. Un axe fort de la SSEU consisterait donc à multiplier les moyens et les formes d'éducation populaire et de formation concernant les différents sujets concernés, en termes écologiques, économiques, monétaires autant que de gouvernance partagée, d'intelligence collective et émotionnelle ou de gestion des conflits.

Afin de garantir la cohérence entre les décisions à prendre au niveau local et les objectifs écologiques et sociaux à définir au niveau national, il semble nécessaire d'envisager un cadre commun définissant les principes et les orientations à mettre en œuvre dans la durée à tous les niveaux de l'organisation. Il pourrait s'agir d'écrire et de valider collectivement une charte constitutive

commune, révisable uniquement selon un processus accepté par toutes et tous, définissant les fondamentaux structurants l'ensemble du système.

Afin d'être « sanctuarisée », ou protégée des coups de boutoir dont elle pourrait faire l'objet, la SSEU pourrait être inscrite, avec son cadre et ses objectifs fondamentaux, dans la constitution nationale. Ce cadre constitutionnel serait validé et modifiable uniquement par référendum, exigeant une majorité citoyenne élevée.

La SSEU pourrait ainsi être constitutionnellement missionnée pour mettre en œuvre, avec la participation du plus grand nombre, hors logique concurrentielle et de profit, les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique, de préservation des écosystèmes et de la biodiversité, autant que la protection contre toutes les précarités sociales et humaines.

Au-delà de ce que nous connaissons aujourd'hui concernant la sécurité sociale, il semble intéressant d'envisager d'autres fonctionnements possible pour la SSEU à l'échelle des territoires.

Il serait important de développer les capacités collectives d'auto-organisation citoyenne au sein du système SSEU. Pour cela, il pourrait être bénéfique de s'inspirer d'expériences telles que [« la coopérative Intégrale catalane »](#).

D'autres systèmes de coopération économique territoriale, tels que la [« Fabrique de la Transition »](#) à Saint-Étienne, constituent des pôles citoyens déjà à l'œuvre qui pourraient inspirer et être associés aux instances locales de SSEU...

# Répartition des rôles et des pouvoirs avec l'État

Telle que la sécu de 1946, le système de sécurité sociale et écologique universelle constituerait une institution démocratique autonome et pérenne, indépendante et complémentaire de l'État et des collectivités locales.

A l'inverse des autres institutions publiques, elle se situerait dans le temps long, n'étant pas soumise aux échéances électorales nationales.

Même dans la perspective souhaitable où les institutions d'État et les collectivités locales seraient réorganisées de manière plus démocratique par rapport à leur fonctionnement actuel, cette autonomie démocratique de la SSEU par rapport à l'État devrait être garantie dans la durée.

Là où la Sécurité Sociale et Écologique générerait dans le long terme la garantie des besoins essentiels et le travail de restauration écologique et sociale nécessaire, hors système marchand et hors logiques de profit, les institutions d'État et parlementaires assumerait leurs fonctions de gestion du cadre légal et administratif concernant l'ensemble de la vie sociale et économique du pays.

Sur le plan économique, l'État et les collectivités territoriales auraient, par les lois et la fiscalité, la mission de réglementer, limiter et réorienter l'économie concurrentielle, avec l'objectif de réduire ses impacts délétères sur la vie naturelle et humaine.



Pour autant, en phase de mise en œuvre et de développement du système SSEU, l'intervention de l'État et l'appui des décisions législatives pourraient être particulièrement nécessaires. Cela pourrait concerner par exemple l'usage du pouvoir de préemption sur les terres agricoles et autres infrastructures nécessaires à l'accomplissement des missions de sécurité sociale et écologique.

La gestion des services publics répondant aux objectifs et missions de sécurité sociale et écologique pourrait être déléguée à la SSEU. Tout en gardant le statut salarial de la fonction publique, ces services publics intégrés au système Sécu seraient alors gérés dans le respect des critères de conventionnement, selon des modes de fonctionnements démocratiques ascendants, impliquant de manière collégiale les bénéficiaires et les professionnels dans les instances de gouvernance et les processus de décision.

L'objectif serait de construire une forme d'équilibre démocratique entre les pouvoirs plus descendants assurés par les institutions étatiques, administratives et législatives et ceux plus ascendants gérés par et pour les citoyennes et les citoyens au sein de la SSEU.

**Pour pouvoir assumer l'ensemble de ses missions, dans toute l'amplitude et la pertinence nécessaire, la question des moyens dont ce système de sécurité sociale et écologique universelle disposerait de manière pérenne est évidemment cruciale.**

# Des moyens à la hauteur des besoins

Face à l'ampleur des défis climatiques, écologiques, économiques et sociaux, il semble impératif d'envisager de nouveaux moyens financiers, rapidement disponibles en quantité importante, indépendants des marchés aujourd'hui dominants et détachés des secteurs dévastateurs qu'il nous faut abolir.

Avec l'objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050, selon un rapport de la cour des comptes européenne, il faudrait engager plusieurs centaines de milliards d'euros par an pour la France, et plus de mille milliards d'euros annuels à l'échelle de l'Union Européenne.

Pour être menés sous responsabilité démocratique hors logique de profit, en alliant justice sociale et impératifs écologiques, ce vaste plan de mutation pourrait être assumé par le système de Sécurité Sociale et Écologique, moyennant des sources de financement à la hauteur des besoins.

En termes de ressources financières propres, le système de sécurité sociale de 1946 repose sur les cotisations sociales. Ces cotisations représentent la part de la richesse produite par les travailleuses et travailleurs, non versée en salaires individuels, mutualisée et gérée par celles et ceux qui l'ont générée pour l'intérêt de toutes et tous.

Cette notion de part de richesse produite, mutualisée et gérée collectivement pour le bénéfice du plus grand nombre, différencie les cotisations de l'impôt.

Cela a une valeur réelle et symboliquement forte pour l'ensemble du monde ouvrier. Il est important de conserver cette valeur fondatrice de la Sécu.

Pour autant, dans le contexte de mutation du rapport entre travail et production, le calcul des cotisations en rapport au montant des salaires versés favorise aujourd'hui les entreprises qui versent les plus bas salaires, robotisent, soustraient ou délocalisent.

Dans une perspective d'élargissement des financements, il pourrait donc être judicieux de mettre en place de nouvelles formes de cotisations sociales visant le financement élargie de la SSEU.

Comme précisé précédemment, la mise en place de cotisations patronales accrues pour les hauts salaires en contre-partie des droits universels attribués à toutes et tous, pourrait en être un exemple.

Il pourrait être aussi instituer des cotisations sociales calculés sur l'ensemble de la valeur ajoutée réalisée, proportionnellement au nombre de salarié-es et prenant en compte les écarts de salaires au sein des entreprises concernées.

Une autre option pourrait être de cibler ces cotisations sur la valeur ajoutée de secteurs spécifiques tels que les grandes banques privées. Celles-ci continuent de distribuer plusieurs dizaines de milliards d'euros par an à leurs actionnaires alors même qu'elles profitent de mesures de sauvetage considérables depuis la crise de 2008.

Si on appliquait aux banques privées les principes de gestion d'actifs utilisés dans la finance, on pourrait potentiellement récupérer des montant

annuels de l'ordre de 100 milliards d'euros qui pourraient être alloués à la SSEU. *Voir la proposition faite par Anice Lanef "[Comment socialiser les profits bancaires ? - Nous savons déjà socialiser les pertes](#)".*

D'autres prélèvements fiscaux pourraient être institués par l'État en vue d'être reversés à la SSEU, notamment dans sa période de mise en œuvre et pour soutenir son développement rapide.

Notons cependant que les activités économiques les plus solvables sont généralement celles dont nous devons nous défaire.

Qu'il s'agisse de cotisations ou de fiscalité d'État, il n'est en rien logique ni souhaitable de dépendre des bons résultats des entreprises les plus néfastes pour financer ou subventionner les investissements et les activités les plus nécessaires ou vertueuses.

**Compte-tenu de l'ampleur des besoins financiers pour mettre en œuvre la mutation rapide nécessaire, il semble donc indispensable d'envisager d'autres systèmes de financement et de subventionnement, à échelle macro-économique.**

# Le pouvoir de création monétaire de la BCE

Pour sauver l'économie mondiale particulièrement menacée en période de pandémie, les États ont engagé des milliers de milliards d'euros et de dollars, à l'échelle internationale, pour éviter un processus d'effondrement économique et financier généralisé.

Déjà, après la crise financière de 2008, les Banques Centrales, Européenne et américaine, avaient créé des milliers de milliards d'euros et de dollars, pour sauver le système bancaire privé.

La question qui se pose est de savoir quels vont être les moyens imaginés par les États pour tenter de nous faire rembourser ces sommes, alors que ce remboursement n'a pas d'autre fondement que les principes idéologiques dominants.

Selon les dogmes économiques et financiers existants, toute création monétaire est liée à une dette nécessairement remboursable et donnant droit à des intérêts à payer aux créanciers.

Particulièrement en Europe, depuis les accord de Maastricht, ces dogmes idéologiques justifient les campagnes d'austérité budgétaire menées ces dernières décennies. Ces dogmes ont notamment justifié l'imposition à la Grèce d'un plan massif de privatisation des biens publics et de réduction à grande échelle des dépenses d'État, ayant eu pour conséquence la paupérisation de la grande majorité de la population.

Aujourd'hui, sauf à vouloir imposer la misère à tous les pays européens, compte-tenu des quantités des devises mises en circulation face aux crises et aux événements sanitaires et climatiques qui s'enchaînent, les dogmes européens qui prévalent aujourd'hui concernant la création monétaire pourraient être renversés.

## **Un enjeu démocratique, social et écologique déterminant**

Déjà depuis 2015, pour sauver le système bancaire, la BCE a contourné les principes qui lui interdisaient de financer directement les États, en rachetant par milliards d'euros aux banques privées l'équivalent des prêts qu'elles leur accordent.

Le récent débat engagé par la [tribune de 150 économistes en Europe](#), demandant d'annuler les 3000 milliards d'euros de dettes publiques ainsi détenues par la BCE, contre engagement d'investissements écologiques d'ampleur, montre que la mise en question des principes budgétaires et monétaires européens est aujourd'hui possible.

A l'image de la dernière campagne présidentielle américaine, fortement influencée par la « [Théorie Moderne de la Monnaie](#) », nous assistons à une forme de renversement des paradigmes monétaires et financiers prédominant au niveau international.

Depuis JM Keynes, presque tous les économistes avaient compris qu'il ne fallait pas attendre d'avoir

accumulé de l'épargne pour pouvoir investir. Cependant, on ne voulait connaître qu'une seule forme d'avance monétaire : le crédit. Et toute nouvelle création monétaire liée à un nouveau crédit, devait reposer sur une nouvelle dette, privée ou publique, imposant la même rigueur de paiement d'intérêts et de remboursement pour tous les acteurs.

La détermination européenne à mettre les investissements publics sous la dépendance des marchés financiers a cependant rendu cette logique économiquement, socialement, et écologiquement intenable.

Aujourd'hui, les conséquences de la pandémie Covid19, ainsi que l'amplification des catastrophes climatiques, pourraient pousser vers d'autres formes d'avance ou de création monétaire par les Banques Centrales, notamment la création de monnaie "libre de dette".

Les économistes Alain Grandjean et Nicolas Dufrêne, proposent dans leur livre « [La monnaie écologique](#) » que le pouvoir de création monétaire de la BCE, placé sous contrôle démocratique, soit mis au service d'un grand plan de mutation visant la neutralité carbone en 2050. Ils envisagent la création d'une monnaie écologique sans dette générée par la BCE finançant directement les besoins de transition dans l'économie réelle...

Le pouvoir de création monétaire sans dette ni intérêt que possède les banques centrales, ouvre donc aujourd'hui des perspectives inenvisageables jusqu'alors.

>>> Voir extrait d'interview sur Thinkerview de Gaël Giraud : [https://youtu.be/krGE56V\\_-CM](https://youtu.be/krGE56V_-CM)

**Dans le contexte de dégradation écologique et sociale actuel, il y a donc un enjeu majeur à imposer que ce pouvoir de création monétaire de la BCE :**

- 1. soit placé sous contrôle citoyen et en gestion démocratique,**
- 2. soit utilisé pour relever les défis écologiques et sociaux à l'ampleur nécessaire,**
- 3. ne puisse plus alimenter les profits du système qui nous propulse vers l'abîme.**

La possible mise en gestion citoyenne de la création monétaire, comme bien commun inaliénable au service de l'intérêt général, pourrait changer profondément les perspectives d'action, de lutte et de revendication des mouvements citoyens, syndicaux et politiques pour les années qui viennent.

Dans ce sens, un document du pôle économique de la CGT (*écrit durant la première crise du Covid19*) pointe cette possibilité de création monétaire sans endettement ni intérêt de la part de la banque centrale.

>>> Voir page 11 chapitre Hélicoptère monétaire : [https://alternativesecu.files.wordpress.com/2021/07/dette-publique-cgt-noteeco\\_n154cgt.pdf](https://alternativesecu.files.wordpress.com/2021/07/dette-publique-cgt-noteeco_n154cgt.pdf)

Si un tel renversement de paradigme monétaire et financier devenait possible au sein de l'Union Européenne, il serait particulièrement pertinent que la Sécurité Sociale et Écologique Universelle soit missionnée pour gérer cette création monétaire.



**Cette perspective de création monétaire au service du bien commun à l'échelle européenne est pour autant difficile à concevoir comme un objectif rapidement ou facilement atteignable.**

Il semble donc utile d'envisager comment la SSEU pourrait engager la mutation nécessaire, sans attendre l'attribution très hypothétique de cette manne monétaire européenne, que seule une lutte sociale et politique d'ampleur pourrait permettre.

Envisageant la possibilité de créer une monnaie nationale complémentaire de l'euro, dédiée et gérée par la SSEU pour permettre son développement, il nous semble important d'étudier les différentes formes qu'une telle monnaie pourrait prendre.

Un des objectifs que nous fixons à cette perspective serait de pouvoir attribuer à cette « monnaie Sécu dédiée » un potentiel de création monétaire important, sans se mettre en position de rupture avec les règles de l'Union Européenne.

# Pour une monnaie nationale « Sécu »

## **Différentes formes de monnaies complémentaires de l'euro**

Que ce soit pour utiliser de manière ciblée la monnaie qui proviendrait de la BCE sous contrôle et directive démocratique, ou pour envisager la prise en main nationale du pouvoir de création monétaire avec une finalité écologique et sociale déterminée, il semble intéressant d'étudier les avantages que pourraient procurer la mise en œuvre d'une « monnaie Sécu » nationale, complémentaire, dédiée à la Sécurité Sociale et Écologique universelle.

Plusieurs formes de monnaies complémentaires de l'euro peuvent être envisagées.

### **Les monnaies locales**

La forme de monnaie complémentaire la plus répandue est celle des monnaies locales. Le principe, expérimenté à petite échelle par plus de quatre-vingt monnaies locales en France, est qu'une fois les euros transformés en monnaie complémentaire dédiée à un territoire, cette monnaie n'est utilisable qu'entre membres, à l'intérieur du périmètre défini pour son utilisation.

Cet impératif d'utilisation en circuit court peut donner à la monnaie concernée un rôle de stimulateur de la relocalisation des échanges, tout en mettant en valeur l'engagement collectif à agir ensemble pour l'intérêt commun du territoire.

Si le territoire concerné est riche d'un écosystème économique en capacité d'interagir pour répondre aux besoins locaux, la monnaie locale peut ainsi devenir un support d'échange grandissant, symbolisant la volonté locale d'action commune.

Cela s'observe particulièrement dans le cas de l'eusko, monnaie locale basque, qui a dépassé en 2018 le million d'équivalent euros circulant dans l'économie réelle du territoire. Même les collectivités locales sont impliquées dans son fonctionnement et dans son utilisation, permettant de payer en eusko bon nombre de services rendus par les collectivités.

Il est cependant important de préciser que ces monnaies locales complémentaires, pour être légalement validées, ne peuvent être émises qu'en contre-partie du placement en banque d'un montant équivalent en euro. Cela signifie qu'un tel système ne permet pas de créer de la monnaie ou d'augmenter la masse monétaire circulant dans l'économie.

## **L'option d'une monnaie complémentaire nationale dite fiscale**

*[Présentation vidéo par Thomas Coutrot](#)*

Pour tenter de recréer de manière compatible avec les principes qui régissent l'Union Européenne, une forme de « circuit du Trésor » tel qu'il fût mis en

place en France entre 1947 et 1967, plusieurs économistes ont travaillé sur la possibilité de création d'une monnaie nationale fiscale complémentaire de l'euro et non convertible, à l'échelle d'un pays.

[Article de Thomas Coutrot sur blog Médiapart](#)

[Article de Benjamin Lemoine et Bruno Théret](#)

Rappelons qu'en France, le « circuit du Trésor » a permis de financer la reconstruction d'après-guerre.

Pour autant, de même que toute création monétaire par la Banque de France pour financer les dépenses publiques, le « circuit du trésor » tel qu'il fût mis en œuvre, est désormais strictement proscrit par les traités européens. [vidéo Circuit du Trésor par Benjamin Lemoine](#)

Yánis Varoufáki a prôné la mise en place d'une monnaie complémentaire fiscale lors de la crise grecque, pour tenter de donner à son pays des possibilités d'action face à la volonté d'imposition d'un plan d'austérité sans précédent par l'Union Européenne, la BCE et le FMI. Les délais n'ont cependant pas permis sa mise en œuvre.

L'émission d'une telle monnaie de crédit fiscal complémentaire à l'euro a l'objectif de permettre au gouvernement concerné d'injecter de la liquidité de façon autonome, efficace et ciblée sans endettement. Ce système pourrait être utilisé notamment pour le règlement d'une part des salaires des fonctionnaires, des prestations sociales et des achats publics... L'État serait engager en contre-partie à accepter ce moyen de paiement à valeur euro pour le règlement des

impôts. Cette garantie assurerait la confiance et l'acceptation sociale de la monnaie complémentaire en tant que moyen de paiement au niveau national.

Cet instrument de paiement serait maintenu à parité avec l'euro sans pour autant être convertible ni négociable sur un marché des changes.

Ce système a été pensé pour pouvoir mener des politiques alternatives aux politiques d'austérité, en répondant aux besoins sociaux au niveau national, sans se mettre en opposition avec les traités européens.

Pour autant, concernant le projet de développement du système de Sécurité Sociale et Écologique Universelle, une telle monnaie, adossée aux recettes fiscales, ne pourrait être gérée que par l'État.

Cela ne permettrait pas d'inscrire la SSEU dans un système de financement pérenne respectant les fondamentaux d'autonomie du système sécu.

## **Le « crédit mutualisé » ou Barter**

Il existe une autre forme de création ou d'avance monétaire, gérée collectivement au sein d'un réseau d'acteurs économiques déterminé, qui peut fonctionner de manière complémentaire et autonome par rapport à la monnaie de cours légal. C'est le « crédit mutualisé », ou « Barter » *signifiant « Troc » en anglais.*

Ce système a été notamment mis en œuvre à grande échelle par les PME Suisses en 1934, en réponse à la crise économique qui sévissait depuis 1929. Les PME suisses ont alors décidé de mettre

en œuvre un système leur permettant de travailler et d'échanger entre elles indépendamment du franc suisse et du dollar. Ce système leur a permis de traverser sans grand dommage les crises successives entre 1934 et 1945. Aujourd'hui, 60000 PME suisses utilisent encore le nommé « WIR » en complément de leurs échanges en franc suisse. Cette monnaie particulière, appartenant à ses utilisateurs sans cours légal, est aujourd'hui officiellement intégré au système monétaire suisse.

Dans leur fonctionnement, ces systèmes de « crédit mutualisé ou Barter » sont des systèmes d'échange inter-entreprises. Ils peuvent être intégrés des individus comme en Sardaigne avec le crédit mutualisé nommé « [Sardex](#) ».

Le principe de fonctionnement de ces quasi-monnaies repose sur la possibilité d'avoir des comptes négatifs pour les entreprises qui se fournissent en biens et services auprès des autres acteurs de la communauté. En contre-partie, les fournisseurs de biens et de service voient leurs comptes crédités en positif. La somme cumulée des débits et des crédits à l'échelle de l'ensemble du réseau reste égale à zéro. Il s'agit d'un système d'avances fondé sur la confiance mutuelle et la solidarité entre les membres. Les membres définissent entre eux les règles permettant de gérer leur système de manière fiable.

Notons que les systèmes de crédit mutualisé ou barter, nombreux en Amérique du nord, se développent en Europe. Ils sont de fait compatibles avec les traités européens.

Rien n'empêche donc d'envisager la création d'un tel système à l'échelle nationale, qui serait géré démocratiquement au sein du système de Sécurité Sociale Écologique Universelle et dédié au développement du réseau économique conventionné.

**Il nous semble que cette option pourrait répondre aux besoins spécifiques de développement de la SSEU**, en étant mise en œuvre de manière complémentaire au système de financement assuré par la collecte des cotisations sociales en euro.

## **Mise en œuvre d'un « Barter Sécu »**

Nous proposons d'envisager comment ce système de Barter pourrait permettre la création de valeur d'échange à échelle macro-économique, avec l'objectif de développer de manière importante le réseau conventionné, sous gestion et supervision d'instances dédiées au sein du système SSEU.

Notre proposition serait de constituer un « Barter Sécu », à parité avec l'euro pour en faciliter l'usage, mais sans possibilité de change, utilisable uniquement entre membres du réseau conventionné.

Une instance de la SSEU, que nous nommons « caisse centrale » pour éviter de l'assimiler à une banque alors qu'elle n'en aurait pas le statut, serait intégré à ce « Barter Sécu ». Cette Caisse centrale pourrait être secondée par des caisses

territoriales. Ces caisses auraient des comptes « Barter Sécu » au même titre que les structures économiques du réseau conventionné, avec cependant un pouvoir de compte négatif étendu ou non limité.

Ces caisses aurait ainsi un rôle de « quasi banque centrale » chargée de financer le développement du réseau conventionné. Elles pourraient faire des avances importantes, en unités de change « Barter Sécu », à tous les membres du réseau conventionné, en fonction de leurs besoins, pour tout ce qu'ils pourraient trouver comme biens et services nécessaires au sein du réseau lui-même.

Rappelons que l'objectif visé est d'étendre le réseau conventionné à l'ensemble des secteurs permettant de répondre aux besoins essentiels de la population. Comme déjà énoncé, cet objectif concernerait la garantie des droits à la santé, l'alimentation, le logement, l'énergie, l'eau, le transport, la formation, dans une perspective de réduction des impacts écologiques. Cela viserait aussi les secteurs connexes concernant la rénovation thermique des bâtiments, la construction de logements basse consommation, autant que le développement des infrastructures agroécologiques, ou visant la production en énergie renouvelable et les productions industrielles nécessaires, moyennant le plus faible impact écologique possible...

Pour chaque secteur, le conventionnement établirait un cahier des charges spécifiques définissant les critères à respecter ou vers lesquels tendre, hors logique de profit et de concurrence.



Dans cette perspective d'extension forte dans de multiples secteurs, un nombre grandissant de besoins nécessaires au développement de chaque structure du réseau conventionné pourraient être couverts par d'autres membres du réseau.

Ce système permettrait de mettre en œuvre un processus de développement mutuel à grande échelle. L'objectif serait de pouvoir répondre rapidement à l'ensemble des besoins essentiels de toutes et tous, dans le respect des critères écologiques et sociaux fixés collectivement et pouvant être de plus en plus exigeants et performants.

« La monnaie ne se mangeant pas », la seule limite à cette quasi création monétaire en grande quantité serait l'impératif de production de biens et de services nécessaires correspondant à la valeur monétaire mise en circulation.

Les instances de gestion et de supervision démocratique de ce système auraient donc la responsabilité d'adapter et de réguler la masse monétaire utilisée au sein du réseau conventionné en fonction de ses capacités réelles et en garantissant que cette augmentation de la production réponde efficacement aux objectifs de transformation écologique et sociale pour lesquels la SSEU serait missionnée.

Pour soutenir cette orientation déterminante, un système de comptabilité spécifique pourrait être mis en place au sein du réseau conventionné, afin d'intégrer les bénéfices et les déficits non marchands, liés aux impacts écologiques et sociaux aujourd'hui ignorés par la comptabilité classique des entreprises.

En phase de lancement et de développement du réseau, les caisses centrales verraient leurs comptes négatifs se creuser, potentiellement par millions, voire par milliards d'unités équivalentes à l'euro.

En retour, ces comptes négatifs seraient approvisionnés en unités positives via la collecte des cotisations sociales versées par le réseau conventionné en unités « Barter sécu ».

Comme évoqué précédemment, parallèlement aux subventions d'investissement déterminées en concertation avec les structures conventionnées en fonction des besoins, les caisses centrales paieraient une part des salaires nécessaires pour la réalisation des objectifs de production fixés.

En contre partie, les cotisations sociales seraient plus élevées pour les membres du réseau conventionné en étant calculées sur la valeur ajoutée réalisée. Ces cotisations sociales seraient prioritairement versées en « Barter sécu » à la SSEU via les instances de collecte ou URSSAF étendue.

Notons que des comptes en « Barter Sécu » pourraient être créés pour les personnes salariées au sein du réseau conventionné. Une part de leur salaire pourrait alors être versé dans cette quasi monnaie, moyennant un accord sur les conditions d'acceptation par les salarié.es de ce type de règlement.

A terme, lorsque le réseau conventionné serait suffisamment développé, on pourrait envisager que certaines prestations soient attribuées par la SSEU aux individus sous forme de « Barter Sécu ».

# Association avec une monnaie complémentaire Sécu convertible en euro

Il nous semble important d'envisager l'ajout au système « Barter Sécu » d'un système de monnaie complémentaire convertible par constitution d'un fonds de garantie en euro équivalent à la quantité d'unités de monnaie complémentaire mise en circulation.

Cette monnaie complémentaire à valeur euro, convertible moyennant des conditions à déterminer collectivement, permettrait de transformer une part des euros collectés par l'URSSAF pour financer la SSEU, en monnaie utilisable uniquement au sein du réseau conventionné. Cela permettrait d'éviter que les subventions versées aux structures conventionnées soient dépensées hors réseau, alors que les structures du réseau pourraient répondre aux besoins entre elles.

Lors du subventionnement des structures conventionnées, il s'agirait de déterminer les besoins qui pourraient être couverts au sein du réseau et ceux qui ne le peuvent pas.

Notons que comme pour la monnaie locale franco-suisse « [le Léman](#) » couvrant le secteur de Genève, et fonctionnant sous forme de cryptomonnaie décentralisée, il serait possible d'associer le crédit mutualisé ou barter, non convertible en euro, avec la monnaie convertible garantie par dépôt bancaire, sur des comptes nominatifs uniques.

# Schémas de synthèses et perspectives

Nous mettons en annexe deux schémas qui permettent de visualiser l'ensemble du système proposé, dans sa partie fonctionnement et sa partie financement.

Voir ici le schéma de fonctionnement global de la SSEU : <https://alternativesecu.files.wordpress.com/2021/07/schema-secu-integrale-et-creation-monetaire.pdf>

Voir là le schéma représentant les circuits envisageables de financement et recouvrement en euro et en monnaie complémentaire : <https://alternativesecu.files.wordpress.com/2021/07/schema-financement-secu-1-1.pdf>

---

**Aussi détaillée qu'elle puisse l'être, les propositions présentées dans ce livret ne sont ni exhaustives ni définitives.**

*Elle constitue un outil de travail et de construction collective, invitant à élaborer ensemble une perspective concrète à la hauteur des enjeux écologiques et sociaux, qui soit capable d'engager une mobilisation commune transpartisane.*

*Nous sollicitons largement l'ensemble des partenaires potentiels, en vue de travailler avec toutes les personnes et les organisations qui partagent les perspectives ainsi tracées.*

**Face à l'imminence d'une tourmente écologique,  
sociale et humaine sans précédent :**

**Réveillons l'élan  
qui caractérise les temps où  
tout peut et doit changer !**

**Nous avons besoin d'un projet de grande transformation, inspirant et fédérateur, capable de faire rupture avec le système et les logiques qui nous mènent au désastre...**

Nous souhaitons que ce projet, à élaborer, et compléter collectivement, constitue la base d'un projet commun d'ampleur, pouvant fédérer les projets de nombre d'organisations citoyennes et syndicales.

Au-delà, notre objectif spécifique est qu'il puisse permettre la convergence des programmes politiques les plus proches, en vue d'aboutir à une candidature commune potentiellement gagnante lors des élections de 2022.

Cette option nous semble la seule réaliste pour permettre d'engager à l'échelle nationale, et dans une perspective internationale, le changement de système indispensable pour relever les immenses défis sociaux et écologiques qui s'imposent à l'humanité...

**Suivre sur [www.alternative-secu.fr](http://www.alternative-secu.fr)  
et [www.changeonsdesysteme2022.fr](http://www.changeonsdesysteme2022.fr)**